

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 533

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Sermier, M. de Ganay, M. Lurton, Mme Bassire, M. Masson,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Straumann, M. Brun, M. Le Fur, M. Leclerc, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Vialay, Mme Valentin, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et de réalisation de stages hors établissement hospitalier public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une multiplication des terrains de stage hors-hôpital permettrait d'irriguer les territoires par des internes très rapidement.

C'est par ailleurs une condition préalable à l'augmentation du nombre de médecins formés.